

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 28 septembre 2021

Délibération
n°184-2021
Point 5.1.2

Point 5.1.2 de l'ordre du jour

Concession de logement par nécessité absolue de service – Modification de concession

EXPOSE DES MOTIFS :

Le régime juridique applicable aux universités en matière de concessions de logement par nécessité absolue de service (NAS) et pour les conventions d'occupation précaire avec astreinte (cf. décret n° 2012-752 du 9 mai 2012, arrêté du 22 janvier 2013, arrêté du 31 décembre 2020 et articles R2124-65 et 68 du code général de la propriété des personnes publiques) accorde aux autorités délibérantes de l'établissement la compétence d'attribution de ces concessions par nécessité absolue ou par occupation précaire avec astreinte. C'est dans ce cadre que le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur l'attribution et le changement de concession de logement par nécessité absolue de service sur les différents sites de l'université, dans le respect de la charte des agents logés.

Bâtiment INSPE - Neudorf :

Agent logé entrant : Mme M.

Agent logé sortant : Mme S.

Appartement de 4 pièces avec une surface de 100 m²

1 rue de Neuvic – 67 100 STRASBOURG

Date de début de concession de Mme M. : 1^{er} octobre 2021

Date de fin de concession de Mme S. : 31 août 2021

Cette concession de logement est attribuée pour permettre d'assurer une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes et des fonctions de gardiennage.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'attribution et le changement de concession de logement attribuée par nécessité absolue de service (NAS) décrit ci-dessus.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} octobre 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT